

Nouvelles locales du vendredi 17 janvier 2014

@rib News, 17/01/2014 | Politique - Le parti Uprona affirme que les relations entre lui et le CNDD-FDD ne sont pas au bon fixe surtout ces derniers jours où ce parti s'insurge continuellement contre la nouvelle loi régissant la CNTB. Dans une conférence de presse animée ce vendredi, le président du groupe parlementaire Uprona fait savoir ce parti ne parle pas uniquement pour les Badasigana ou les Batutsi. Bonaventure Gasutwa (photo) précise que même les membres du CNDD-FDD sont en train d'être spoliés de leurs biens par cette commission, mais que malheureusement, ils n'ont pas les moyens pour exprimer leurs préoccupations face à la politique de leur parti. Il ajoute qu'affirmer que le président de l'Uprona, Charles Nditije, parle seulement pour les Batutsi est une injure de la part des députés du CNDD-FDD. Selon lui, il ne devrait pas normalement avoir de discours contradictoires de la part des partis politiques qui sont tous au gouvernement. Il ajoute que quitter le gouvernement et ses institutions ne constitue pas une solution mais qu'il sera difficile voire impossible d'y rester dans de telles circonstances sans un changement. Le président du groupe parlementaire Uprona termine en affirmant que son parti va mener une lutte sans merci pour faire tomber cette loi.

[rpa/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb]- La COSOME affirme qu'elle est inquiète de la manière dont l'enrôlement des futurs bénéficiaires des cartes d'identité biométriques est en train de se faire. Selon la présidente de cette coalition, il n'y a pas de transparence puisqu'il n'y a pas eu de sensibilisation de la part du gouvernement au profit de la population bénéficiaire. Justine Nkurunziza estime qu'il faut instaurer d'autres activités qu'il organise, le gouvernement de sensibilisation afin de mettre la population au courant des bienfaits de cette carte. De plus, elle ne comprend pas pourquoi les machines rejettent certains profils alors que d'autres sont accueillis et enregistrés. Ainsi, elle demande au gouvernement de sensibiliser la population et de diminuer le prix de cette carte afin de la rendre accessible pour tous. Aux organisations de la société civile, elle demande d'aider le gouvernement à sensibiliser. Aux politiciens, elle demande de suivre de près cette opération afin que soient bénéficiaires de cette carte uniquement les Burundais et non aux étrangers pour des fins électoralistes. Elle demande aussi que cette carte comprenne des informations strictement nécessaires à l'instar des passeports ou des laissez-passer. [rpa/bonesha]

Droits de l'Homme- Le commissaire de la police dans la province de Bubanza a maltraité un citoyen du chef-lieu de cette province qui venait réclamer le matériel de fabrication de la bière communément appelé Karagasoke qui est désormais prohibé sur le territoire du Burundi. Ce matériel avait été saisi vers la fin décembre 2013 et à ce moment aussi, une bonne quantité de cette bière avait été déversée par le commissaire Romégie Nzeyimana. Manariyo Emmanuel s'est rendu donc ce jeudi chez le gouverneur pour réclamer ses biens et il a été envoyé chez un OPJ afin de prendre les biens recherchés. Arrivé à bas, il a été reçu par le commissaire qui l'accusait d'avoir porté plainte auprès du vice-président du parti CNDD-FDD au niveau national tout en donnant que c'est lui qui lui avait donné le capital pour commencer son activité. De plus, il a été conduit au commissariat de la police à Bubanza où il est sorti le matin de ce vendredi. En outre, dans sa lettre d'accusation que Manariyo a envoyée au vice-président du parti présidentiel, il affirmait que le commissaire doit lui payer une somme de plus de 5 millions équivalente à la quantité de bière déversée. Cette fois-ci, Manariyo affirme qu'il va porter plainte devant la justice contre le commissaire pour ses coups et blessures volontaires et pour l'avoir mis en détention arbitrairement. Le représentant de l'APRODH dans la province de Bubanza déplore lui aussi le comportement du commissaire Romégie Nzeyimana. Ichihagazeko Antoine demande que justice soit faite à la victime afin de décourager de tels comportements de la part des autorités. [rpa/bonesha/isanganiro]

Justice - Le syndicat général des commerçants (SYGECO) annonce qu'il a saisi la Cour constitutionnelle afin de demander et obtenir l'invalidation de l'arrêté royal du 21 novembre 1925 dont l'article stipule qu'il n'y a pas de recours contre une décision judiciaire ordonnant la vente d'une hypothèque. Selon le président de ce syndicat, cet article est contre la constitution en son article 39, al.3 qui reconnaît à tout citoyen le droit au double degré de juridiction. Audace Bizabishaka estime aussi que l'article 25 du Code Civil Livre III qui interdit l'accumulation d'intérêts généraux par d'autres intérêts devrait couvrir les commerçants dont les hypothèques sont menacées par les ventes aux enchères par les institutions financières. Il ajoute qu'ils ont entamé cette procédure puisqu'ils ont constaté que le gouvernement traîne les pieds en mettant en application les recommandations des États généraux de la justice qui avaient estimé aussi que cet arrêté est inconstitutionnel et demandé au gouvernement de la retirer du circuit juridique. Il a profité de cette occasion pour demander que les ventes publiques aux enchères des hypothèques des commerçants qui sont initialement programmées pour vendredi de la semaine prochaine soient suspendues. [rpa/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb]

Société - Alors qu'elle procédait ce vendredi 17 janvier 2014 à la présentation du bilan des réalisations du ministère de la communication lors de l'exercice 2013, la patronne de ce dernier a affirmé que la loi régissant la presse existe bel et bien comme le président de la République l'a promulguée en date du 6 juin 2013 malgré l'arrêté de la Cour constitutionnelle qualifiant d'inconstitutionnelles certaines dispositions de ce texte. Lucie Nihazi en effet constater que seules les dispositions déclarées inconstitutionnelles sont inapplicables. Elle assure que son ministère attend les directives du gouvernement à ce sujet pour entamer des propositions d'amendement. Elle a profité de cette occasion pour annoncer que le fonctionnement de la fibre optique déjà installée va être officiellement lancé mardi de la semaine prochaine par le président de la République. [rpa/bonesha/rtr/isanganiro/rtnb]